

AMÉNAGEMENTS ÉPHÉMÈRES EN CENTRE-BOURG



SAINT-MARTIN
D'AUXIGNY



Dans le cadre de son projet global de revitalisation de centre-bourg, accompagné par le dispositif Petites Villes de Demain, la municipalité souhaite tester la restructuration de l'espace public lors d'une phase d'**aménagement éphémères** sur la période de **juillet à décembre 2024**. Cette phase est particulièrement cruciale pour orienter au mieux les aménagements définitifs qui réorganiseront l'espace public en fonction de ses différents usages dès le début d'année 2025.

Plusieurs sites du centre-bourg feront l'objet d'aménagements éphémères au cours de cette phase d'essai : **la Place de la Mairie, les rues et le parvis de l'Église et la Place du Pont.**

L'opération va consister à :

- **Banaliser** plusieurs places de stationnement Place de la Mairie, au profit d'un espace de rencontre et de convivialité, notamment matérialisé par des pallox, des tables de pique-nique et des jeux pour enfants,
- **Élargir** les trottoirs au profit de grandes esplanades, afin de donner davantage de visibilité et de place aux commerces ainsi que d'espace aux piétons,
- **Apaiser** la circulation dans les rues de l'Église grâce à la mise en place d'un sens unique rue haute de l'Église et d'un céder le passage pour sécuriser la giration au croisement avec la rue basse de l'Église,
- **Symboliser** le passage devant l'Église à l'aide d'un marquage au sol adapté,
- **Améliorer** le confort piéton, à travers la suppression des 2 places de stationnement situées devant les habitations à l'amorce avec la rue basse de l'Église qui gênent la visibilité et rendent le croisement des voitures dangereux.

Nous aurons plaisir à vous retrouver lors d'un moment convivial pour inaugurer l'ensemble de ces aménagements. En raison des élections législatives et de la période de réserve électorale, la date d'inauguration vous sera communiquée ultérieurement.

Pendant toute la durée de cette phase test, vous, usagers, habitants, commerçants de la commune, pourrez donner vos impressions en utilisant notamment le registre et l'urne prévus à cet effet en mairie*

**aux horaires d'ouverture de la mairie : du mardi au vendredi : 8h30-12h – 13h30-17h30 et le samedi : 8h30-12h.*